



REGALIS^h

Revue Gabonaise De Littératures & Sciences^{Humain}

*Un autre regard sur l'Autre :
littérature, philosophie et sciences
humaines*



Sous la direction de :
Pierre-Claver MONGUI

Numéro : 1 décembre 2016

Comité scientifique

Pr Thiémélé L. Ramsès BOA, Université Félix Houphouët-Boigny

Pr Simon HAREL, Université de Montréal

Pr Amadou KONÉ, Georgetown University, Washington DC

Pr Jean-Marie KOUAKOU, Université Félix Houphouët-Boigny

Pr Georice Bertin MADEBE, DR, IRSH / Gabon

Pr Sylvère MBONDOBARI, Université Omar Bongo

Pr Ludovic OBIANG, DR, IRSH / Gabon

Pr Martine RENOUPREZ, Université de Cadix

Pr Joseph TONDA, Université Omar Bongo

Pr Bertrand WESTPHAL, Université de Limoges

Comité de lecture

Parfait Bi-Kacou DIANDUE (PT)

Frédéric MAMBENGA-YLAGOU (MC / HDR)

Achille Fortuné MANFOUMBY MVE (MR) CENAREST

Gyno-Noël MIKALA (MC)

Pierre-Claver MONGUI (MC)

Mike MOUKALA NDOUMOU (MC)

Pierre NDEMBY MANFOUMBY (MC)

Steeve RENOMBO OGOULA (MC)

Jean-Jacques Rousseau TANDIA MOUAFU (MC)

Didier TABA ODOUNGA (MC)

Comité de rédaction

BOUNDZANGA Noël Bertrand, Littératures Africaines, UOB

DISSY DISSY Romuald, Lettres Modernes, UOB

MAPANGOU Dacharly, Lettres Modernes, UOB

MESSI ME NANG Clotaire, Histoire, UOB

MESSIA Rodolphe, Lettres Modernes, UOB

MONGUI Pierre-Claver, Lettres Modernes, UOB

MPAGA Christ-Olivier, Philosophie, UOB

NDEMBY Pierre, Lettres Modernes, UOB

ONDO Placide, Sociologie, UOB

OVONO EBE Mathurin, Etudes ibériques, UOB

PAMBO NDIAYE Anges Gaël, Anglais, UOB

YANGA NGARI Bertin, Sociologie, UOB

ZAME AVEZO'O Léa, Littératures Africaines, UOB.

Université Omar Bongo

Département de Lettres Modernes

Centre d'Etudes et de **Recherches Littéraires** sur les **Imaginaires** et la **Mémoire**

© décembre 2016

SOMMAIRE

1. Fiction et sciences exactes : pour une variabilité de l'altérité disciplinaire

Par Parfait Bi Kacou DIANDUE

2. De l'altérité à propos d'une maxime du poète latin Térence : « *homo sum, humani nihil a me alienum puto* »

Par Pierre-Claver MONGUI

3. Migritude et oralité dans *Verre Cassé* d'Alain Mabanckou

Par Chantal BONONO

4. Les voix(es) pour parler de l'Autre dans *Le Mal de peau* de Monique Ilboudo

Par Fatou Ghislaine SANOU

5. Regard et altérité dans les Mémoires d'Amadou Hampâté Bâ

Par Assi Diané Véronique

6. Perceptions de l'altérité dans *Les Sept solitudes de Lorsa Lopez* de Sony Labou Tansi et dans *Grenouilles* de Mo Yan

Par Charles Yaovi Mensah KOUMA

7. Pour une poétique scénographique de l'Altérité dans les écritures africaines francophones postmodernes et postcoloniales

Par Dacharly MAPANGO

8. Sidiki Bakaba et la problématique de l'altérité dans les spectacles *Monoko-Zohi*, *Iles de tempête* et *La Malice des hommes*

Par Banhouman KAMATE

9. Claridade et l'Afrique : l'identité cap-verdienne entre altérité et malentendu

Par Eugène TAVARES

10. L'écriture de la relation dans l'archéologie du senghorisme. Autour de *Chants d'ombres et d'Ethiopiennes*

Par Max-Médard EYI

11. Le pornostyle de Sami Tchak

Par J.J. Rousseau TANDIA MOUAFU

12. Les métaphores postcoloniales du Sida. Regard et mise à mort de l'Autre

Par Yannick ALEKA ILOUGOU

13. La femme-silure et la symbolique de l'altérité dans « *Muyisi et le pêcheur* », conte punu du Gabon

Par Léa Zame Avezou'o

14. La représentation de la nature dans le roman gabonais

Par Didier TABA ODOUNGA

15. L'altérité dans la lutte des classements sociaux au Gabon

Par Placide ONDO

16. Le Gabon ouvert et ses ennemis. Considérations philosophiques sur les nouvelles frontières de la citoyenneté

Par Flavien ENONGOUE

17. La conservation du « patrimoine culturel » au Gabon: enjeux et perspectives sur l'histoire, la mémoire et l'identité

Par Serge MBOYI BONGO

La conservation du « patrimoine culturel » au Gabon : enjeux et perspectives sur l'histoire, la mémoire et l'identité

Serge MBOYI BONGO, Université Omar Bongo, Département d'Histoire et archéologie, mboyi2001@yahoo.fr

Résumé

La création et la préservation des lieux de mémoire pose problème dans la post colonie gabonaise tant celle-ci se déploie en phagocytant les vestiges du passé. Ainsi, à l'échelle nationale, la mémoire matérielle ou immatérielle, religieuse ou laïque, se trouve officiellement inopérante, rendant parfois très difficile la construction d'une nation.

Cet article s'interroge sur le « comment se souvenir ensemble ? ». Autrement dit, à qui incombe la responsabilité de la préservation des mémoires, à l'échelle du Gabon ? Et comment les conserver ? Dans quel but ?

Mots clés : Conservation, Lieu de mémoire, Identité, Mémoire, Nation.

Abstract

The creation and the conservation of commemorative sites raises problem in comment the Gabonese postcolony as this one spreads by absorbing the vestiges of past. So, on a national scale, the material or immaterial, religious or laic memory, is officially ineffective, making sometimes very difficult the construction of a nation.

This article asks the question of "how remembering together? "More to whom falls the responsibility of the conservation of reports, on the scale of the Gabon? And how preserving them? In what purpose?

Key Words : Preservation, Commemorative site, Identity, Memory, Nation.

Introduction

La post colonie gabonaise s'est souvent déployée dans une logique d'opposition, voire d'absorption de l'espace colonial. Cette réalité est très perceptible dans les domaines politico-administratifs où, très tôt, une élite locale s'est appropriée les mécanismes de gestion des nouveaux Etats, se substituant ainsi à l'élite coloniale (W. A. Ndombet, 2009). Dans le même temps, le cadre géographique post colonial a connu deux perspectives : un étalement, pour les villes côtières, vers l'hinterland et, très souvent, un écrasement systématique de la ville coloniale par des constructions nouvelles dites « modernes ». Un peu comme si le « moderne » ne pouvait s'accommoder de l'ancien. Cette politique pose la double préoccupation de la création des lieux de mémoire et de leur conservation, quand il en existe. Ainsi le problème se pose en termes de construction de la mémoire, du souvenir, voire de l'écriture de l'histoire.

Ce qui est vrai pour les édifices civils l'est tout autant pour les lieux de cultes. Ci et là à travers le Gabon, d'anciennes missions religieuses, qu'il s'agisse de Dibouangui, de Donguila, de Mourindi, de Ngomo, ou encore de Sindara, tombent en ruines. D'autres ont totalement disparu¹, sous le regard impuissant de l'Etat et du clergé.

Or, certaines de ces missions, telles que Saint Martin des Apindji, sont passées à la postérité comme de véritables socles de l'expansion missionnaire au Gabon. A ce titre, ces lieux, chargés de souvenirs, sont dignes d'être considérés comme de véritables lieux de mémoire. D'où l'intérêt de leur conservation. Dans le même temps, ils ont souvent accueilli des populations venant d'horizons divers. Ainsi en est-il du caractère cosmopolite qui s'y attache et qui permet de se souvenir ensemble, et donc de construire une mémoire collective, voire une identité nationale.

La présente étude pose donc l'épineux problème de la conservation du patrimoine culturel, matériel ou non, culturel ou civil, comme lieu de mémoire. Et l'extension logique de cette étude interroge également l'incapacité avérée de l'Etat post colonial du Gabon à créer des lieux de mémoire – stèles, musées, et autres édifices – pouvant aider à préserver la mémoire et, par extension, « *le souvenir ensemble* », et ainsi contribuer à la construction d'une identité nationale.

1. Le patrimoine culturel : un patrimoine culturel national ?

Aussi loin que l'on puisse remonter dans l'histoire du Gabon, outre les premiers comptoirs commerciaux dont les traces matérielles n'ont que très difficilement résisté au temps, les bâtiments culturels associés à l'expansion religieuse occidentale en Afrique dès la fin du XIX^e siècle constituent les rares traces visibles du patrimoine architectural historique. Ces églises missionnaires, souvent historiquement associées au grand mouvement d'ensemble de l'implantation coloniale, ne devraient-elles pas objectivement être intégrées au patrimoine national ?

1.1. Les églises, lieux de vie

¹ Il en est ainsi de la mission Saint Martin des Apindji, autrefois localisée dans les environs de la ville de Mouila.

Les églises en Afrique, du temps des missionnaires, se structurent à la manière des églises médiévales en Occident. Elles sont des sanctuaires où le culte est célébré ; c'est là leur fonction première. Au-delà des fonctions culturelles, elles apparaissent aussi comme des lieux de mémoire familiale. C'est particulièrement vrai lorsque l'on est dans une civilisation rurale immuable.

En effet l'église paroissiale, du temps des missionnaires, apparaît comme un endroit où s'opérait la transformation du temps familial en temps commun, marqué et solennisé par la sonnerie tonitruante des cloches. Le baptême ou la mort d'un membre de la communauté était gratifié de la même sonnerie que la messe du dimanche et les cortèges des grandes fêtes. Le temps vécu, des pauvres aux plus riches, a ainsi été, au fil des décennies, mis en consonance avec l'histoire d'une communauté unifiée par la foi et, selon cette foi d'abord. Puis, au-delà, la communauté autour de l'église paroissiale se structure aussi à travers des activités diverses, œuvre sociale de l'église, ou activités à but lucratif, source de revenus pour cette église.

Au titre d'œuvres sociales, il y a non seulement le dispensaire, mais aussi et surtout l'école. De nombreuses congrégations ont fait le pari de l'instruction des indigènes. Ainsi, chaque mission paroissiale possède souvent son école, placée aux mains de quelques religieux dévoués à cet effet. Dans certaines régions du Gabon, cette école a souvent été assortie d'un internat, sans doute dans le double intérêt d'instruire et de convertir². Pour ce qui est de la mission catholique de Dibwangui, les apprenants provenaient de la contrée sud de la Ngounié. L'internat leur permettait donc de se retrouver au cœur de la paroisse en permanence et de former ainsi une communauté active.

Faut-il le rappeler à ce propos, l'œuvre scolaire de l'Eglise est, à bien des égards, antérieure à celle de la post colonie. Aussi déploie-t-elle des stratégies diverses en vue de parvenir à intéresser un nombre important de potentiels apprenants, dans un rayon, le plus large possible, autour du lieu d'implantation de la paroisse.

Cela ne pouvait être rendu possible que par une politique d'intéressement offrant aux apprenants des garanties d'un apprentissage peu pénible. Ainsi, il leur était permis d'habiter la paroisse afin de leur éviter des allers-retours vers leurs villages respectifs, souvent éparpillés à travers la forêt³. Cette politique a permis à des jeunes, parfois originaires de contrées lointaines, d'accéder à une scolarisation délivrée par une paroisse quelquefois située à plus d'une centaine de kilomètres de chez eux. L'église Notre Dame de Lourdes de Dibwangui, parce qu'elle a offert cette opportunité à des jeunes venant parfois de Mbigou, voire au-delà, en est l'illustration.

Ces jeunes étaient certes apprenants, mais également, engagés dans des activités annexes. Ils s'adonnaient à la culture d'aliments leurs permettant, en tant que communauté paroissiale, de vivre de manière autonome. Ils produisaient aussi quelques biens commercialisables pour le compte de l'Eglise. Car la mission, créée en 1940 et installée sur un terrain de 20 hectares, comptait un certain nombre de bâtiments en parpaings de terre, dédiés au dispensaire, aux écoles avec internats pour les garçons et les filles, à une école d'agriculture pour le développement et la plantation des

² Ce fut le cas à Donguila, à Dibwangui également.

³ L'œuvre scolaire de l'Eglise est largement antérieure au regroupement des villages qui n'a été rendu possible que vers la fin de l'ère coloniale et pour des besoins de collecte de l'impôt de capitation.

caféiers et des palmiers, à une fabrique de savon et à un atelier de taille de pierres de Mbigou. Elle est, par ailleurs, idéalement située entre deux chutes de la Louetsi, afin de bénéficier de la force motrice pour équiper une scierie. Certaines de ces structures ayant résisté à la force du temps, subsistent encore à ce jour.

Au final, au-delà des apprenants, l'église paroissiale peut compter épisodiquement, dans l'année, sur une communauté de chrétiens mêlant intérêt matériel et spirituel. De nombreux individus, dans le cadre des retraites périodiques de pénitence, s'adonnaient à des travaux manuels pour le compte de l'église.

Finalement, l'église paroissiale est alors pourvoyeuse d'emplois. Très souvent, il s'agit des métiers agricoles ou relevant de la menuiserie. A cet effet, elle emploie un personnel certes limité, mais tout de même rémunéré.

Toutes ces communautés sus-énumérées organisent la vie autour d'une église qui apparaît ainsi au cœur d'un véritable village composé d'ateliers de menuiserie, de couture et de bien d'autres métiers, de l'école, des internats, des logements de Prêtres, de ceux des Frères et/ou des Sœurs, du cimetière.

Le fait est donc que la religion, surtout catholique⁴, a joué un rôle primordial dans le tissu politique, social, intellectuel et artistique colonial et post colonial. On peut ainsi affirmer que son œuvre prépare l'avènement de l'Etat post colonial et crée un lien réel et direct entre les deux institutions que sont l'Eglise et l'Etat.

L'ouverture d'écoles, depuis les premiers missionnaires, « permet en effet à l'administration et au Gouvernement, après l'Indépendance, de prélever l'élite intellectuelle qu'elle puisera parmi les 250.000 jeunes dans les classes des missions » (C. Dauthuille, 1994, p. 9). Il faut associer à ce volet l'éducation des jeunes filles par les Sœurs et la formation d'ouvriers qualifiés dans les écoles professionnelles, généralement l'œuvre des Pères et des Frères. On pourrait également relever la présence marquée des Sœurs, avec un dévouement bien connu, dans les hôpitaux et les dispensaires⁵. Autant d'atouts dont va bénéficier l'Etat post colonial, à la suite de l'Eglise.

1.2. Les églises : cadres fondateurs d'un sentiment national

Outre ces aspects sus-évoqués, les églises apportent à la « Nation Gabonaise », par la création des mouvements de jeunesse tels que les scouts⁶, la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), un cercle catholique à vocation artistique et sportive. Autant d'outils qui aident à la cohésion et à la construction d'une identité nationale, certes autour d'un idéal chrétien, mais qui n'en constitue pas moins un élément fédérateur, et donc fondateur du « *vivre-ensemble* » à l'échelle de la nation entière.

Le scoutisme, dérivé de l'anglais *scout* qui signifie, à l'origine, éclaireur, est un mouvement de jeunesse mondial créé en 1907 par Lord Robert Baden-Powell, un général britannique à la retraite. C'est un mouvement de jeunesse, parfois associé à l'expansion catholique à travers le monde. Il repose sur l'apprentissage de valeurs

⁴ Les missions catholiques sont les plus répandues sur le territoire national gabonais.

⁵ On pourrait ainsi évoquer l'œuvre des Sœurs de l'Immaculé Conception dont le rôle est alors de prendre soin des malades du Plateau, à la demande du Père Thiérard (C. Dauthuille, 1994, p. 19).

⁶ Le mouvement scout, débuté au Gabon en 1936 par le Frère Jérôme Emilien des « Frères de Saint Gabriel », vise à développer chez les jeunes, à partir de l'âge de huit ans, la santé physique et morale et à leur inculquer le goût de l'action (*Id.*).

fortes, telles que la solidarité, l'entraide et le respect. Son but est d'aider le jeune individu à former son caractère et à construire sa personnalité tout en contribuant à son développement physique, mental et spirituel afin qu'il puisse être un citoyen actif dans la société. Pour atteindre cet objectif, le scoutisme s'appuie non seulement sur des activités pratiquées dans la nature, mais aussi sur des activités en intérieur, destinées plutôt à un apprentissage intellectuel. Le scoutisme se fonde sur une loi et une promesse et il a souvent une dimension religieuse ou spirituelle. C'est à ce titre que sa philosophie est portée par certains courants religieux dans leur expansion à travers le monde. Ce qui est le cas du catholicisme.

Dans le même temps, la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) se définit comme une association de jeunes chrétiens du monde ouvrier, fondée à Bruxelles en 1925 par l'abbé belge Joseph Cardijn, un prêtre issu d'un milieu modeste. La JOC offre aux jeunes des espaces pour se rencontrer, s'exprimer, débattre et agir ensemble. En dispensant des formations, en donnant accès à l'information et en favorisant la réalisation de projets personnels ou collectifs, la JOC offre à chacun les moyens de devenir acteur de sa vie. En fin de compte, elle vise à favoriser le vivre ensemble et le lien social, particulièrement dans les quartiers populaires. Les deux mouvements cités constituent, aux côtés d'autres tels que les « Cœurs vaillants -Âmes vaillantes »⁷, un véritable ciment, socle d'une cohésion sociale intergénérationnelle entre des individus issus des groupes sociaux parfois très distincts. A ce titre, l'église paroissiale est source du vivre-ensemble.

2. De la nécessité de préserver les lieux de cultes : lieux de mémoire et d'histoire

Comme il a été fait mention tantôt, les lieux de cultes, hérités des missionnaires du XIX^e siècle, s'inscrivent dans le vaste mouvement colonial fondateur du Gabon actuel. C'est à ce titre que leur conservation devrait aider à la préservation de la mémoire nationale. Pourquoi ce patrimoine inestimable est-il laissé à l'abandon ? Qui doit en assurer la préservation et, surtout, dans quel but ?

2.1. Baisse des vocations et patrimonialisation des édifices culturels

Depuis un peu plus de deux décennies au Gabon, l'avènement des religions dites « révélées » se fait au détriment d'une religion catholique parfois qualifiée, par certaines voix, d'attentiste. On relève en effet un déclin de la prégnance catholique dans la mouvance du déploiement des « *borned again* », souvent fortement subventionnés par des réseaux complexes d'églises américaines⁸. On constate ainsi une baisse spectaculaire du nombre de catholiques pratiquants. Cette réalité s'accompagne d'une baisse du recrutement régulier et d'un vieillissement des membres des congrégations religieuses. Dans certaines régions rurales, on est parfois

⁷ Il a été fondé par Gaston Courtois en 1928, en France, avec l'objectif d'organiser l'apostolat de l'enfant. Après s'être répandu dans diverses régions du monde, il s'est réorganisé, en France, autour de l'Action Catholique des Enfants (ACE) et à l'échelle d'une structure internationale : le MIDADE (Mouvement International D'Apostolat Des Enfants).

⁸ On pense ici, notamment, à la dernière vague d'évangélistes américains : pentecôtistes, adventistes du septième jour, etc.

à un prêtre pour trois paroisses en moyenne, voire plus⁹.

Dans le même temps, alors que la religion catholique perd ses pratiquants et voit ses bâtiments voués au culte se fermer, le Gabon doit faire face à l'émergence d'autres religions, qu'elles soient le produit de la résurgence de pratiques autochtones, ou qu'elles émanent des importations culturelles et culturelles récentes¹⁰.

Or la religion catholique, très ancrée depuis longtemps, dispose d'un patrimoine bâti, mobilier et immobilier, important. Dans ce cas, se pose la question de savoir comment gérer le passage entre la baisse de la pratique et une utilisation ou une utilité nouvelle à donner au patrimoine matériel de l'Eglise. Pour cette religion, en particulier, la baisse du nombre des pratiquants et des membres du clergé s'accompagne d'une baisse de la fréquentation des églises, qui entraîne parfois leur fermeture, leur transformation, ou leur destruction. Face à cette situation récente, se pose le problème de l'utilisation et/ou du devenir des bâtiments souvent laissés à l'abandon et exposés aux affres du temps.

En effet, la conversion de ces biens d'Eglise, à vocation essentiellement culturels, en biens culturels, destinés à la société civile s'opère par une patrimonialisation, dont la fonction est de sauvegarder cet héritage.

2.2. De la charge de la conservation

2.2.1. De l'Eglise à l'Etat : une diversité d'acteurs

En Europe, la question de la préservation du patrimoine de l'Eglise catholique s'est déjà posée en interne lorsqu'il s'est agi d'agrandir ou de monter de nouveaux édifices, en l'occurrence des lieux de culte, à mesure de juguler l'épineuse question de l'accroissement démographique déséquilibré des fidèles. C'est dire qu'en interne, certains hommes d'église et autres fidèles motivés ont vite perçu la nécessité de préserver ce patrimoine architectural que représentent les églises implantées par les premiers missionnaires, en tant que patrimoine culturel de l'Eglise et, au-delà, de la Nation toute entière. Il en est ainsi de l'initiative de M^{gr} Jean Jérôme Adam qui, lorsqu'il s'est agi de construire la nouvelle cathédrale sur le site de Sainte Marie, s'est abstenu de démolir celle construite en 1864. De cette initiative louable est née une association proposée à la restauration de cette église alors centenaire, l'AGRESAMA¹¹.

Ce fait montre que l'Eglise est d'abord la première institution directement interpellée par la conservation de sa mémoire, matérielle ou immatérielle. Au-delà, l'Etat, bien qu'officiellement laïc, peut se permettre, dans un cadre juridique préalablement étudié, de restaurer ces anciens lieux de culte abandonnés et ainsi de les faire intégrer dans les domaines public et civil. On ne doit y voir aucune forme de favoritisme, ni de lien étroit entre l'Etat et une quelconque forme de culte spécifique, liens qui n'ont jamais existé au Gabon, à la différence de la France par exemple, avant l'adoption de la loi de 1905. Il y a juste, pour le cas de la « société gabonaise », une antériorité de la religion chrétienne, sur les autres cultes importés plus tardivement.

A ce titre l'Etat peut, sans complexe, s'engager dans des projets de conservation

⁹ Le prêtre de la paroisse Saint Augustin de Lébamba assure les cultes dans l'ensemble des villages avoisinants, y compris parfois Dibwangui.

¹⁰ Cette question de la perte de terrain de l'Eglise catholique mérite une étude statistique approfondie.

¹¹ Association Gabonaise pour la Restauration de l'Eglise Sainte Marie.

des lieux de mémoire, quels qu'ils soient, même s'ils ont été initialement culturels. Car une fois désertés par les communautés des fidèles, ils peuvent être considérés comme dépouillés de la charge culturelle qui s'y attachait. Ils ne sont plus alors que des monuments d'histoire. Il faut alors les entretenir en tant qu'éléments du patrimoine gabonais.

Quand on fait le tour de ces nombreuses missions catholiques à travers le Gabon, on voit un grand nombre d'églises et de cimetières avec des croix sur les tombes. Face à cette réalité, qu'on soit parfaitement athée ou qu'on appartienne à une autre religion, une évidence s'impose : le Gabon s'est construit avec un immense apport de la culture chrétienne, aussi bien catholique que protestante. Ce pan du passé fait partie du patrimoine national et il faut en tenir compte, même si l'on n'appartient pas à cette fraction de la population qui a été élevée dans cette religion. Chaque citoyen doit s'approprier cette question de la conservation patrimoniale, en la posant à l'échelle nationale.

A terme, dans la dynamique de construction d'un vivre ensemble partagé, c'est-à-dire qui aille au-delà du simple cadre juridique imposé au niveau étatique, l'objectif poursuivi par cette récupération du patrimoine culturel ancien par l'Etat est de permettre à chaque citoyen d'exercer sur soi, ainsi que collectivement, un travail sur la mémoire qui consiste à la comprendre et à l'assumer à différents degrés. Ainsi, le travail sur la mémoire, la tradition nationale, la symbolique et les cérémonies constitue-t-il bien un élément essentiel de la cohésion nationale, en ce qu'il plonge ses racines dans les années, voire les siècles ayant marqué le processus de construction du « *vivre ensemble politique* », depuis l'édification de la colonie du Gabon. Ce qui, à l'origine, a permis le regroupement de ces peuples divers sous une loi commune.

Mais l'Etat ne peut déployer une telle politique qu'en se définissant au préalable un cadre juridique qui y réponde.

1.2.2. Du cadre juridique nécessaire

La définition d'une politique patrimoniale s'accompagne, plus prudemment, d'un cadre juridique clairement établi. Il est, en effet, très important de commencer par donner des définitions qui posent des bornes pour délimiter l'action des diverses administrations que l'on juge à mesure d'intervenir dans le cadre d'une politique de conservation. Dans le même temps, il faut pouvoir présenter, par souci d'équité, une définition, la plus exhaustive qui soit, de ce qu'est une religion.

Ceci est d'autant plus important que notre société gabonaise, à l'image de l'Afrique et de toutes les autres sociétés colonisées, est le fruit d'une superposition culturelle millénaire ayant généré non pas une synthèse, mais plutôt une alternance de matières, selon le niveau d'érosion ou de non imprégnation à certains endroits. Cela a pour principale conséquence une cohabitation, parfois difficile, de certains niveaux de culture, y compris dans le domaine culturel. Ainsi l'adepte du *Bwiti* clame sa suprématie sur d'autres cultes d'essence occidentale du fait de son antériorité. Dans le même temps les adeptes des religions importées de l'Occident à la faveur du mouvement colonial dénoncent des pratiques du *Bwiti* qu'ils assimilent ni plus ni moins à des manifestations sataniques, du fait de leur non évocation dans les principaux livres saints.

Face à ce qui pourrait être l'objet de frustrations de part et d'autre, l'Etat doit se

donner une définition de la religion qui soit la plus consensuelle possible, à l'échelle nationale. Elle pourrait se définir comme : « un ensemble de doctrines et de pratiques ayant pour objet les rapports de l'âme humaine avec le sacré et en fonction duquel une communauté de croyants partage certains sacrements, rites ou un code moral » (P. Ramon et A. Ramon, 2006). Cette définition a l'avantage de relier la pratique religieuse, à la fois, à l'individu qui vit un rapport particulier au sacré, et à la communauté qui est en charge des manifestations extérieures de la foi. La séparation entre pratique intérieure, propre à chaque individu dans son espace privé, et pratique extérieure, liée à la communauté, peut permettre à l'État gabonais d'agir sur ce qui est propre au groupe, et aux pratiques que celui-ci déploie dans l'espace public.

C'est à ce titre que l'on peut intégrer un certain nombre de groupes culturels et leurs pratiques. Ce qui permettra d'avoir un champ très large du patrimoine religieux à préserver et ainsi de créer un climat consensuel tenant compte d'une part importante des composantes de la nation.

2.3. Conserver! Oui, mais comment?

La nécessité de la conservation établie, reste à en définir les modalités. Quelle est la nature du patrimoine à conserver ? Comment le conserver ?

2.3.1. De la nécessité d'un répertoire exhaustif du patrimoine culturel ancien à l'échelle du pays

Comme il a été fait mention tantôt, le problème de la conversion de ces biens à vocation essentiellement culturelle en des biens culturels destinés à la société civile s'opère par une patrimonialisation, dont la fonction est de « *sauvegarder cet héritage* ». Cette tâche incombe certes à l'Eglise, ainsi qu'aux associations affiliées. Pour autant, l'Etat n'en est pas moins interpellé par cette politique de patrimonialisation qui permette la sauvegarde de cet héritage en engageant la conversion de ces biens à vocation essentiellement culturels en des biens culturels destinés à la société civile.

Et cette démarche qui consiste en l'élaboration d'une politique en matière de patrimoine religieux pose une question de méthode qui se résume à quatre étapes principales : connaissance, protection, transmission et gestion. Attardons-nous plus précisément sur la notion de connaissance, car elle soulève un point intéressant : la connaissance est ici envisagée sous l'angle, non pas d'études de type universitaire, mais comme devant se matérialiser par un inventaire, qui permettra ensuite aux autorités publiques d'effectuer des choix en matière de préservation et de sauvegarde.

2.3.2. De l'intérêt de préserver et de restaurer l'existant

Le XX^e siècle a incontestablement été celui d'une véritable révolution technologique. Et le XXI^e le sera encore mieux. L'adoption de nouvelles technologies et leur application progressive à tous les champs de la vie facilite assurément un certain nombre de procédés autrefois denses et complexes pour l'être humain. La conservation du patrimoine n'y échappe pas.

Ainsi, la prolifération des musées virtuels aujourd'hui aide-t-elle à palier deux problèmes principaux relevant de la conservation du patrimoine :

– La difficile réfection physique des édifices, fautes de donateurs et de maîtrise

de certaines techniques parfois perdues à jamais ;

– La dangerosité avérée de certains édifices, souvent construits avec des matériaux autrefois jugés sains, mais qui se révèlent au fil du temps très nocifs en matière de santé publique. Il en est ainsi de l'amiante.

Mais ces deux problèmes ainsi posés ne constituent plus aujourd'hui de réelles entraves majeures à la conservation du patrimoine matériel. En effet, pour ce qui est de l'amiante surtout, des techniques de désamiantage modernes et efficaces sont aujourd'hui employées et permettent de rendre complètement sain un édifice autrefois pollué.

Dès lors choisir de détruire plutôt que de conserver relève ni plus ni moins de la pure méconnaissance de l'importance de ce bâti, de son intérêt pour des questions mémorielles, voire historiques nationales. Le sujet a toute son importance dans un pays aussi jeune et surtout, historiquement marqué par des articulations dignes de véritables coupures. Dans ces conditions, le besoin d'une reconstitution linéaire de l'histoire de ce territoire, par la mise en cohésion de différentes articulations en apparence éparses, impose que l'on préserve la mémoire, matérielle ou immatérielle, religieuse ou laïque. Dans le même temps l'argumentaire d'une substitution du matériel, du concret, par le virtuel, parfois brandit comme la panacée face aux difficultés liées à la préservation et la restauration, apparaît dès lors comme une fuite en avant.

2.3.3. Au-delà du patrimoine matériel

Le patrimoine est également immatériel. Ou plutôt, dans une civilisation de l'oralité telle que celle du Gabon, le patrimoine historique est majoritairement immatériel. Ainsi la question de sa conservation implique-t-elle des méthodes spécifiques reposant sur une double implication de l'Etat et des individus.

En effet, à l'image de ce qui se passe déjà dans de nombreuses sociétés d'Afrique de l'Ouest tels que le Burkina Faso ou le Mali¹², le Gabon se doit de déployer une véritable politique de collecte et de conservation du patrimoine immatériel encore existant¹³. Cela passe par un plan d'enregistrement et de mise en place d'une banque de données orales, prenant appui sur l'expertise dont il dispose en quantité et en qualité de chercheurs et de personnel technique engagés dans des laboratoires et des instituts de recherche. A cela, il faut ajouter le rapatriement et la conservation des enregistrements de l'ORSTOM, aujourd'hui disponible en France.

L'autre pan important de cette politique de conservation du patrimoine immatériel est l'intéressement des dépositaires. Il convient en effet, dans une société qui appréhende mal l'intérêt public, collectif, de penser à fixer une forme d'indemnité forfaitaire tendant à motiver les dépositaires de cette connaissance et de les amener ainsi à collaborer un peu plus facilement. Car, faut-il le rappeler, le « *savoir traditionnel* » en Afrique, en général, et au Gabon, en particulier, même

¹² Ces pays sont parvenus à empiler de très grandes quantités de tradition orales et autres formes de patrimoine immatériel dans des heures d'enregistrement.

¹³ De telles initiatives ont été entreprises, dans un passé lointain, par des anthropologues et historiens, du temps de la colonisation. Cela a par exemple permis à des scientifiques tels que Georges Duprey de transcrire le mythe des *sept fils nzebi*. Cf. *Un ordre et sa destruction*, Paris, ORSTOM, 1982. Voir aussi G. Collomb (1979).

pharmaceutique, est souvent enrobé d'une couche de mysticisme. Cela induit une difficulté d'accès à cette connaissance : la démarche impose souvent une initiation comme préalable. Or l'initiation implique très souvent l'adhésion à une « *société secrète* » et donc un devoir de réserve, et une manière de confisquer la parole face au plus grand nombre, aux profanes. Comment parvenir à briser ce mur et ainsi accéder à ce savoir afin de le préserver?

2.4. Mémoire manipulée, mémoire refoulée, ou impossible souvenir ?

Bien au-delà de la conservation des lieux de mémoire déjà existants, il y a la question de la capacité ou de l'incapacité, pour le Gabon, de figer une certaine mémoire dans la conscience collective, par la matérialisation de certains personnages mythiques et par celle d'autres faits historiques. L'Etat moderne fait fi de son passé, glorieux ou peu glorieux.

Il est en effet très désolant de constater, à travers le pays tout entier, l'absence de statue et autres monuments témoignant du passé. L'exception en est de Wongo à Lastourville, de Komb'Ademba à Lambaréné, de Léon Mba, Raponda-Walker et Quaben à Libreville, d'Omar Bongo Ondimba à Franceville et à Lebamba. Rien de bien exhaustif quant au « passé national ». Bien au contraire, on s'inscrit plutôt dans la logique d'une mémoire parcellaire, souvent le fait d'initiatives purement privées et volontairement orientée surtout vers les personnages illustres de la post colonie, que l'on impose à l'inconscient collectif comme les pères fondateurs, dans une logique d'« indépendance fondation ». On s'inscrit là dans la logique de manipulation qualifiée par P. Ricoeur (2001) de « *mémoire manipulée* », faisant référence aux manipulations idéologiques de la mémoire.

En effet, les détenteurs du pouvoir mobilisent la mémoire à des fins idéologiques « au service de la quête, de la reconquête ou de la revendication d'identité » (*Ibid.*, p. 98). Ce type de phénomènes idéologiques vise à légitimer l'autorité du pouvoir en place, en lui conférant une légitimité imposée, un devoir d'obéissance (*Ibid.*, p. 101). Dès lors l'histoire officielle est une mémoire imposée, au sens où c'est elle qui est enseignée, « apprise, et célébrée publiquement » (*Ibid.*, p. 104).

A ce propos d'ailleurs T. Todorov (1995) précise, dans ses nombreux travaux sur les « abus de la mémoire », que tout travail sur le passé est un travail de sélection et de combinaison réfléchi des événements les uns avec les autres, c'est un travail qui est nécessairement orienté, non vers une recherche de vérité objective, mais vers une recherche du bien¹⁴.

Conclusion

En définitive, la préservation et la construction d'édifices destinés à la conservation de la mémoire induit l'idée d'une véritable politique culturelle qui doit échoir non seulement aux promoteurs privés, mais également, et surtout, à l'Etat. C'est d'abord et surtout à lui qu'incombe la lourde tâche de préserver, de construire et de transmettre la mémoire nationale à travers l'entretien et la construction d'édifices

¹⁴ Selon le contexte, il peut s'agir de la recherche d'une certaine paix sociale, de la légitimation des pouvoirs en place, etc.

destinés à cet effet. Ces édifices peuvent être civils, religieux, ou de toute autre nature.

En la matière, la préservation se conjugue, en termes de conservation et de restauration, avec l'existant et non avec la redéfinition virtuelle de ce qui a été.

Références bibliographiques

COLLOMB Gérard, 1979, « Les sept fils Nzebi, un mythe cosmogonique des Banzebi du Gabon », *Journal de la société des Africanistes*, n°49/2.

DUPREY Georges, 1982, *Un ordre et sa destruction*, Paris, ORSTOM, 1982.

NDOMBET Wilson André, 2009, *La Transmission de l'Etat colonial au Gabon (1946-1966) - Institutions, élites et crises*, Paris, Karthala.

TODOROV Tzvetan, 1995, *Les Abus de la mémoire*, Paris, Arléa.

RAMON Paul et RAMON Avila, 2006, « La place de la religion dans l'espace public », Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Québec, décembre 2006, [en ligne] sur <http://www.cdpedj.qc.ca/fr/placedelareligion/docs/religion-Quebec-statistiques.pdf> (consulté le 03 mars 2016).

RICŒUR Paul, 2001, *Histoire et Vérité*, Paris, Seuil.